

**Etapas importantes en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs du programme de développement durable à l'horizon 2030  
à l'échelle mondiale**

---

NOTE DE COUVERTURE:

1. En septembre 2015, le Sommet du développement durable des Nations Unies a adopté un nouveau cadre pour guider les efforts de développement entre 2015 et 2030, intitulé «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030».
2. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 contient 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles<sup>1</sup>. Les ODD adressent, de manière intégrée, les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement, leurs interrelations, les aspects liés à des sociétés pacifiques et des institutions efficaces, ainsi que les moyens de mise en œuvre (finance, technologie, développement des capacités, etc.).
3. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont également engagés à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le suivi et l'examen seront basés sur des examens du progrès au niveau national qui seront réguliers, volontaires, inclusifs et pilotés par les pays, et qui contribueront aux examens aux niveaux régional et globaux.
4. Au niveau mondial, le forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) des Nations Unies assumera un rôle central de supervision d'un réseau de mécanismes de suivi et d'examen. Il doit agir de concert avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres instances et organes compétents, conformément aux mandats existants, en se basant sur leur travail afin de stimuler la mise en œuvre.
5. Le FPHN se réunira (i) tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'Assemblée générale et (ii) chaque année sous les auspices de l'ECOSOC.
6. Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux suivront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles universelles, y compris les moyens de mise en œuvre, dans tous les pays, d'une façon qui respecte leur caractère universel, intégré et interdépendant et les trois dimensions du développement durable. Ces processus seront guidés par un nombre d'autres

---

<sup>1</sup> [[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/69/L.85&Lang=E](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85&Lang=E)]

principes définis dans le programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>. Par exemple, ils seront volontaires et pilotés par les pays; ils aideront à trouver des solutions et à déterminer les meilleures pratiques; ils permettront de mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires; et ils seront ouverts, inclusifs, participatifs et transparents.

7. Le mécanisme spécial de suivi et d'examen dédié à la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement et les moyens de mise en œuvre des ODD est intégré dans le cadre de suivi et d'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le FPHN s'appuiera, entre autres, sur les résultats du forum annuel de l'ECOSOC sur le financement du développement ainsi que sur le résumé du forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation lancé par le programme de développement durable à l'horizon 2030 comme une partie du mécanisme de facilitation des technologies. Le FPHN prendra également en compte le Forum biennal pour la coopération en matière de développement de l'ECOSOC. Un dialogue de l'Assemblée générale sur le financement du développement se tiendra dos-à-dos avec la réunion du FPHN, lorsqu'il se réunit sous les auspices de l'Assemblée générale.
8. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule que le FPHN effectuera :
  - i. Des examens réguliers de la mise en œuvre au niveau national, couvrant « les pays développés et les pays en développement ainsi que les organismes concernés des Nations Unies et autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé »;
  - ii. Des examens thématiques de l'état de l'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, basés sur le travail des commissions fonctionnelles de l'ECOSOC et d'autres instances et organes intergouvernementaux.
9. Le suivi et l'examen dans le cadre du FPHN seront informés par un rapport annuel sur les objectifs de développement durable et un rapport mondial sur le développement durable qui doit renforcer l'interface entre science et politique et servir d'outil d'aide à la décision politique fondé sur des données empiriques.<sup>3</sup>

### **Mandat pour le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'examen à l'échelle mondiale**

10. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 a demandé au "Secrétaire général, agissant en concertation avec les États Membres, d'établir

---

<sup>2</sup> Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 74

<sup>3</sup> Programme de développement durable à l'horizon 2030, extraits du paragraphe 83.

pour examen à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, en prévision de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau, un rapport décrivant les étapes importantes à franchir en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et sans exclusive à l'échelle mondiale". Ce rapport doit:

- (i) inclure une proposition concernant les dispositions à prendre pour l'organisation des examens menés par les États lors du Forum politique de haut niveau sous les auspices de l'ECOSOC, incluant des recommandations relatives à des lignes directrices volontaires pour la présentation de rapports nationaux,
- (ii) clarifier les responsabilités institutionnelles,
- (iii) donner des indications sur les thèmes annuels, sur une série d'examens thématiques, et
- (iv) [donner des indications] sur les options envisageables pour les examens périodiques à l'intention du FPHN<sup>4</sup>.

11. Le présent questionnaire vise à recueillir les vues des États Membres sur les étapes importantes à franchir en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelle mondiale, de manière à informer l'analyse et les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général.

12. Il utilise les mandats existants comme point de départ et vise à déterminer comment ces mandats peuvent être opérationnalisés ou précisés si nécessaire.

11. Le Secrétariat invite cordialement tous les États membres à fournir des réponses aux questions suivantes et à les soumettre à la division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales ([axster@un.org](mailto:axster@un.org), copié à [zubcevic@un.org](mailto:zubcevic@un.org) et [powellj1@un.org](mailto:powellj1@un.org)) **au plus tard le 15 novembre 2015**.

---

<sup>4</sup>Le programme de développement durable à l'horizon 2030 établit que ce rapport doit inclure "une proposition concernant les dispositions à prendre pour l'organisation des examens menés par les États lors du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, y compris des recommandations relatives à des directives communes pour la présentation de rapports à titre volontaire. Il faudrait aussi que soient précisées les responsabilités institutionnelles et que des indications y soient données sur les thèmes annuels, sur une série d'examens thématiques et sur les options envisageables pour les examens périodiques à l'intention du Forum politique de haut niveau." (Paragraphe 90, Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030)

## Questionnaire:

*Pour chaque élément ci-dessous, si vous désirez fournir une réponse, vous pouvez le faire dans le format qui vous convient. Si possible, joignez une brève explication de vos réponses. Les éléments en italique sont fournis pour donner des éléments de contexte.*

### **I. Responsabilités institutionnelles pour le suivi et l'examen:**

1. Comment l'Assemblée générale, l'ECOSOC et le FPHN peuvent-ils travailler de manière cohérente au suivi et à l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030? Quel devrait être le rôle de l'Assemblée générale dans le suivi et l'examen de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030? Voyez-vous un besoin d'ajustement des méthodes de travail et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et en particulier de ses deuxième et troisième comités et de leur relation avec l'ECOSOC pour répondre au programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour assurer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité? Si oui, de quelle manière?

#### **Réponse 1:**

*Les questions de développement durable étant transversale, il tient compte de toutes les dimensions sociales, économiques et environnementales etc.*

*C'est pourquoi, l'ECOSOC et le FPHN ne doivent pas limiter leur action à des rapports périodiques, mais il faut que ceux qui sont censés travailler dans ce domaine soit suivi avec un œil strict c'est-à-dire la transparence dans tout ce qu'ils font comme activités. Il faut que les rapports fournissent reflète sur la réalité du terrain.*

*Plusieurs pays n'ont pas pu atteindre les OMD, pour plusieurs causes dont je saurais vous dire, mais ce qui reste claire il faut tenir comptes des imperfections à ce niveau, pour ne pas que le ODD 2030 retombe dans la même chose. Pour cela, l'ECOSOC et le FPHN doivent tenir compte de la réalité de tous les pays membre pour être plus efficace, au lieu que les rapports soient annuelles, il faut le faire semestrielle et que la conférence de l'ECOSOC soit triennale soit cinq réunions.*

2. Compte tenu de sa Charte et d'autres mandats, comment l'ECOSOC peut assurer la cohérence du suivi et de l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelle mondiale?

#### **Réponse 2 :**

*L'ECOSOC peut être efficace, s'il arrive à convaincre les chefs états et les principaux partenaires à y adhérer aux programmes des ODD2030, avec la franche collaboration ils seront efficace et le suivi et l'examen du programme sera facile.*

3. Comment le FPHN peut-il faire de manière la plus efficace des liens avec les modalités de suivi et d'examen des conférences et processus des Nations Unies sur (1) les pays les moins avancés, (2) les petits États insulaires en développement et (3) les pays en développement sans littoral<sup>5</sup>?

**Réponse 3 :**

*Le FPHN étant sur le terrain doit travailler avec les pays en fonction de la réalité qui prévaut dans ces pays, nous savons que les ODD contiennent 17 objectifs et 169 cibles mais ceci ne peut pas être la même priorité pour tous les pays, pour cela il intervient selon les priorités en fonction des objectifs des ODD et faire en sorte qu'il ait chaque semestre le rapport afin d'avoir un résultat satisfaisant.*

4. L'Assemblée générale devrait-elle fournir des orientations aux commissions fonctionnelles de l'ECOSOC et à d'autres instances et organes intergouvernementaux sur la meilleure façon de refléter leur contribution à l'examen des ODD et au FPHN en général, dans leurs programmes de travail et sessions? Quelles devraient être ces orientations?

**Réponse 4 :**

*L'assemblée générale doit fournir les orientations aux commissions fonctionnelles de l'ECOSOC et à tous les instances et organes intergouvernementaux, puisqu'elle a besoin de résultats, c'est pourquoi avoir une ligne directrice cela permettra à tous les parties prenantes de savoir comment se conduire pour qu'il puisse mieux jouer leur rôle.*

5. Quelle serait la meilleure façon pour le FPHN de s'appuyer sur les résultats du forum de l'ECOSOC sur le financement du développement et le résumé par les coprésidents du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation?

**Réponse 5 :**

*Le FPHN ayant le rôle de supervision, doit avoir en commun accord travaillé avec tous les parties prenantes à travers une feuille de route établit avec toutes les parties prenante puisque ce sont qui doivent suivre et faire des rapports semestrielles de l'évolution et du constat.*

## **II. Thème principal annuel du FPHN vs examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable effectués par le FPHN:**

*Le programme de développement durable à l'horizon 2030 a décidé que les examens thématiques du FPHN «seront étayés par les examens effectués par les commissions techniques de l'ECOSOC<sup>6</sup> et d'autres instances et organes*

---

<sup>5</sup> Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 82

<sup>6</sup> Par exemple, la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme, la Commission de la population et du développement etc...

intergouvernementaux<sup>7</sup>». Ces différents instances et organes ont pour mandat de «prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux». Ils «mettront à contribution toutes les parties concernées et s'inscriront, dans la mesure du possible, dans le cycle d'activité du Forum politique de haut niveau tout en cadrant avec celui-ci»<sup>8</sup>. Le FPHN, lors de ses réunions sous les auspices de l'ECOSOC, sera consacré «à un thème en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil et conformément au programme de développement pour l'après-2015»<sup>9</sup>. Le thème annuel du FPHN devrait permettre au FPHN de suivre et d'examiner la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Assemblée Générale a décidé que l'ECOSOC basera son programme de travail annuel sur un thème principal et a défini les caractéristiques de ce thème annuel.<sup>10</sup>

6. Les examens thématiques de l'état d'avancement des ODD au FPHN devraient-ils : (i) se concentrer sur des groupes d'ODD étroitement liés ou (ii) examiner les progrès accomplis dans tous les ODD sur la base d'un thème transversal tel que le sexe, la santé ou l'éducation, ou (iii) adresser quatre ODD chaque année, dans un ordre numérique, avec en plus l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre? Si l'option (ii) est préférable, quand et comment devrait être décidé le thème transversal?

**Réponse 6 :**

*Je préfère le ii) car il est mieux d'examiner les progrès accomplis dans les ODD sur la base d'un thème transversale, par ce que les OMD qui même si ne sont pas atteint ont par endroit fait des effets. C'est pourquoi, il serait judicieux de continuer sur ces axes transversaux tout en corrigeant les imperfections.*

*A mon sens, je pense que ce sera facile de trouver les résultats à travers un suivi strict à tous les niveaux.*

*Par exemple si nous prenons les questions de genre, est ce qu'ils sont intégré dans le budget des états ? Si ce n'est pas fait alors qu'est qu'il faut pour que cela soit intégré.*

7. Quel genre de contributions devrait fournir les commissions techniques et d'autres instances et organes intergouvernementaux au FPHN (par exemple, résultats négociés, résumé des discussions et analyse ou autre)? Comment devraient être présentées les contributions de différentes plates-formes au FPHN de manière à favoriser ses revues, son leadership politique, ses conseils et ses recommandations?

**Réponse 7 :**

*Le FPHN doit contribuer à travers le résumé des discussions et analyse et contribuer à travers les plates-formes au FPHN, et des revues à travers ses revues il sera facile d'atteindre un grand nombre de cible pour que les*

<sup>7</sup> Les exemples incluraient l'assemblée mondiale de la santé, la conférence internationale du travail etc.

<sup>8</sup> Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 85

<sup>9</sup> Résolution de l'Assemblée Générale 67/290, op 7c

<sup>10</sup> Résolution de l'Assemblée Générale 68/1, paragraphes 7-9

*recommandations et conseils soient productifs.*

8. **Quel genre de thèmes seraient appropriés pour le FPHN (lors de ses rencontres sous les auspices de l'ECOSOC) et comment ces thèmes peuvent-ils s'aligner avec le thème de l'ECOSOC? Si possible, donnez des exemples.**
9. Combien de temps à l'avance les thèmes du FPHN devraient-ils être connus? Par exemple, (i) devrait-il y avoir un programme de travail pour les quatre années entre deux réunions du FPHN sous les auspices de l'Assemblée générale ou pour une durée plus longue, ou (ii) les thèmes devraient-ils être établis chaque année, et si ceci est le cas, comment d'autres plateformes intergouvernementales et d'autres acteurs pertinents devraient-ils contribuer à l'examen au FPHN?

**Réponse 9 :**

*L'assemblée a lieu chaque quatre ans, pour cela le FPHN doit faire en sorte que les thèmes soit établit à une longue durée afin de permettre à d'autre plateforme intergouvernementales et d'autres acteurs pertinents de contribuer à l'examen au FPHN, sinon la contribution des acteurs sera très faible suite au problème de disponibilité.*

10. Le forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation devrait-il couvrir le même thème que le FPHN?

**Réponse 10 :**

*Non, du fait que le multipartite sur la science, la technologie et l'innovation représente axe qui est très important doit être traite différemment. Pour ne pas surchargé le débat et la contribution des acteurs.*

11. Comment la Commission de la statistique pourrait-elle contribuer au mieux au travail du FPHN?

**Réponse 11 :**

*La contribution de la commission statistique doit être la production des statistiques, aider le FPHN commission à faire le suivi et l'évaluation des programmes.*

12. Quels arrangements seraient nécessaires pour permettre au FPHN d'identifier et d'examiner les défis émergents?

**Réponse 12 :**

*Le FPHN doit collaborer avec tous les acteurs concernés pour lui permettre d'identifier et d'examiné les défis émergents à tous les niveaux.*

13. Comment les plateformes et les processus en dehors du système de l'ONU, y compris ceux qui sont gérés par d'autres organisations internationales ou régionales et par des acteurs non étatiques, pourraient-elles contribuer aux examens thématiques au FPHN?

**Réponse 13 :**

*Ces organisations internationales ou régionales et les acteurs non étatique peuvent contribuer aux examens à les faire :*

- 1- *Participer à la plateforme et forum en les envoyant les différents thèmes à débattre pour qu'ils puissent donner leurs points de vue ;*
- 2- *Mettre certains dans les commissions du FPHN.*

### **III. Examens du FPHN de la mise en œuvre au niveau national:**

*Préparation et conduite des examens au niveau national:*

14. A quelle fréquence les pays devraient-ils participer aux revues nationales régulières afin de permettre un échange significatif d'expériences et de feedback au FPHN? Devrait-il y avoir un nombre minimum d'examens à présenter au FPHN pendant les quinze ans du programme?

**Réponse14 :**

*Au niveau national, deux fois par ans, avant la réunion régulière du FPHN ce qui fait 30 réunions dans les 15 ans et faire le rapport régulier. A travers ces réunions de concertations il aura un feedback de l'évolution des activités.*

15. Comment les discussions du FPHN sur les examens devraient-elles être préparées pour faciliter l'échange d'expériences et favoriser impulsion politique, directions et recommandations au FPHN? Comment les pays voudraient-ils être soutenus dans le processus d'examen à l'échelle mondiale?

**Réponse 15 :**

*Plusieurs pays doivent être préparés à travers des rapports fournis quotidiennement par les pays. Ainsi, cela permettra d'être en contact à travers des échanges d'expériences et des recommandations qui seront dans les revus.*

*Directives communes pour la présentation de rapports à titre volontaire:*

16. Afin d'aider à élaborer des lignes directrices volontaires communes pour la présentation de rapports pour les examens nationaux au FPHN, veuillez indiquer quelles sont les questions que vous voudriez voir le FPHN traiter systématiquement quand il examine les examens de mise en œuvre au niveau national?

**Réponse 16 :**

*J'aimerais que les questions soient posées en fonction des axes des ODD.*



- *Par exemple des questions ouvertes pour avoir beaucoup plus d'explication.*
17. Comment les lignes directrices communes peuvent-elles laisser suffisamment de flexibilité aux États membres, tout en assurant une comparabilité suffisante entre les revues pour faciliter la comparaison entre pays et pour aider à suivre le progrès au niveau mondial? Les lignes directrices devraient-elles identifier un ensemble de sujets fixes, en plus du statut de tous les ODD et cibles, que tous les pays seront encouragés à traiter dans leurs revues, ainsi que d'autres éléments que les pays peuvent traiter de manière facultative ?

*Présentation des examens au niveau national au FPHN :*

18. Comment les revues au niveau national devraient-elles être présentées et discutées lors de la réunion formelle du FPHN?
19. Comment les examens au niveau national peuvent-ils accorder une attention suffisante aux moyens de mise en œuvre? Comment peuvent-ils aider à mobiliser du soutien additionnel et des nouveaux partenariats?
20. Quel genre de résultat devrait résulter des examens de la mise en œuvre au niveau national par le FPHN et comment pourrait-il y avoir un suivi de ces examens?

**IV. Examens et processus au niveau régional**

21. Comment les résultats des processus d'examen au niveau régional devraient-ils être considérés au FPHN?

**V. Inclusion du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans le suivi et l'examen à l'échelle mondiale**

22. Comment le FPHN peut soutenir la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes dans les processus de suivi et d'examen menés au niveau mondial, y compris dans les examens thématiques et les examens nationaux? Quelles sont les options possibles pour obtenir leur contribution aux examens au FPHN, (basés sur les modalités de participation des grands groupes définies par la résolution 67/290 de l'Assemblée générale et les pratiques du groupe de travail ouvert intergouvernemental de l'Assemblée générale sur les ODD)?
23. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 engage les grands groupes et d'autres parties prenantes à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Comment ces examens peuvent-ils être préparés et menés au FPHN?  
Comment peut-on encourager ces acteurs à participer à tels examens? <sup>11</sup>

24. Comment la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 devrait-elle être examinée?

25. Quelles mesures le système des Nations Unies devrait prendre, y compris le Secrétariat, pour soutenir au mieux le suivi et l'examen d'une manière cohérente et efficace?

## **VI. Autres points de vue et idées**

26. Veuillez s'il vous plaît mentionner ici les autres points que vous souhaitez soulever.

---

<sup>11</sup> Le programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule dans son paragraphe 89 que "le Forum politique de haut niveau encouragera la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes aux processus de suivi et d'examen conformément à la résolution 67/290. Nous engageons ces acteurs à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme."